



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Interdiction de la vente de légumes en sachets plastiques de moins de 1,5 kg

Question écrite n° 27495

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'interdiction de la vente des fruits et légumes dans des sachets plastiques d'un poids inférieur à 1,5 kg. Cette disposition de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire devrait prendre effet à compter du 1er janvier 2022. Dans la région des Hauts-de-France, elle inquiète tout particulièrement les producteurs d'endives. Or, les endives se vendent aujourd'hui à 85 % en sachets conditionnés par 4 à 6 endives, avec un poids allant de 500 grammes à 1 kg. L'emballage plastique a un rôle protecteur, mais constitue également un avantage au vu des habitudes de consommations des foyers. Mme la députée entend également les inquiétudes des producteurs d'endives. Ces derniers craignent qu'un changement trop rapide des conditions de vente de leurs produits soit nuisible à leur secteur d'activité, qui se relève à peine de nombreuses années difficiles sur le plan économique. Mme la députée soutient qu'il semble nécessaire de placer l'endive sur la liste des produits présentant un risque de détérioration lors de la vente en vrac et qui feront alors l'objet d'une exception. Elle souhaiterait connaître les mesures alternatives proposées par le Gouvernement pour la vente des endives.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27495

Rubrique : Développement durable

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire \(Mme Poirson, SE auprès de la ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2114

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)